|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 20 septembre 2017

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 46**TSB Events/HO+41 22 730 6356+41 22 730 5853Hiroshi.ota@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
|  |  | **Copie**:- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Objet: | **Atelier sur le thème "Evolution des réseaux de transport pour la prise en charge des réseaux IMT-2020/5G"****16 octobre 2017, Genève, Suisse** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que **l'atelier "Evolution des réseaux de transport pour la prise en charge des réseaux IMT-2020/5G"** sera organisé au siège de l'UIT, à Genève, le **16 octobre 2017 (après-midi)**. Cet atelier se déroulera parallèlement à la réunion conjointe des Groupes du Rapporteur pour les [Questions 11/15 et 12/15](http://www.itu.int/net/itu-t/lists/rgmdetails.aspx?id=9004&Group=15), qui se tiendra du 16 au 20 octobre 2017 au siège de l'UIT, à Genève.

2 L'atelier aura lieu en anglais seulement.

3 La participation est ouverte aux Etats Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite mais aucune bourse ne sera accordée.

4 Cet atelier vise à proposer une plate-forme à l'ensemble des parties prenantes concernées, en vue de déterminer l'architecture et les exigences applicables aux réseaux de transport pour la prise en charge des réseaux IMT-2020/5G, en mettant l'accent sur la prise en charge du réseau d'accès radioélectrique 5G, comme spécifié dans le cadre du Projet de partenariat de 3ème génération (3GPP).

5 Des informations relatives à l'atelier, et notamment le projet de programme, seront disponibles sur le site web de la manifestation à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/20171016/Pages/default.aspx>. Ce site web sera actualisé à mesure que parviendront des informations nouvelles ou modifiées. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

6 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT. Des informations détaillées sont disponibles sur le site web de l'UIT-T (<http://www.itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

7 Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: <http://itu.int/travel/>.

8 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne (<http://itu.int/reg/tmisc/3001020>) dès que possible et **au plus tard le 13 octobre 2017**. **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux ateliers se fait exclusivement *en ligne*.**

9 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. **Ce visa doit être demandé au moins quatre (4) semaines avant la date de début de l'atelier** et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT** **ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa, mais uniquement pendant la période de **quatre** semaines susmentionnée. Cette demande se fait par lettre officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez. Elle doit préciser le nom et les fonctions, la date de naissance, le numéro ainsi que la date de délivrance et d'expiration du passeport de la (des) personne(s) pour laquelle (lesquelles) le (les) visa(s) est (sont) demandé(s), et être accompagnée d'une copie de la notification de confirmation d'inscription approuvée pour l'atelier en question de l'UIT-T. Elle doit être envoyée au TSB, avec la mention "**demande de visa**", par télécopie (N°: +41 22 730 5853) ou par courrier électronique (à l'adresse tsbreg@itu.int). **Veuillez également noter que l'UIT peut prêter assistance uniquement aux représentants des Etats Membres de l'UIT, des Membres de Secteur de l'UIT, des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications